Taxes pour les candidates et candidats

Qualification

Certificat / Titre	Objet	Taxes
Certificat FSEA Formatrice / Formateur	Taxe d'enregistrement (facturée par l'institution)	CHF 90. –
Certificat FC FSEA numérique	Taxe d'enregistrement (facturée par l'institution)	CHF 90. –
Brevet fédéral de formatrice/formateur	Taxe d'examen, y compris la taxe de contrôle et d'inscription Vérification centralisée (2015) Examen final (2024)	 CHF 680. – CHF 1'500. –
Diplôme fédérale de responsable de formation	Taxe d'examen, y compris la taxe de contrôle et d'inscription Vérification de la demande d'admission sans BF de formatrice/formateur **ou** sans modules de diplôme Vérification de la demande d'admission sans BF de formatrice/formateur **et** sans modules de diplôme	CHF 3'050. – CHF 300. – CHF 600. –

Décision de
la Commission suisse FFA du 5 novembre 2019, 3 novembre 2020, 20 avril 2023, 7 février 2024 et 4 décembre 2025
la CAQ du 11 juin 2025 et 10 décembre 2025